

Saint Jean du Gard, le 10 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Le 6 décembre 2016, le ministère des sports a pris, sans aucune concertation, un arrêté définissant l'environnement montagnard pour l'encadrement professionnel de la randonnée pédestre. Ce texte limitait très fortement ces encadrements pour tous les diplômés ayant des compétences en randonnée autres que ceux de l'accompagnateur en moyenne montagne et du guide de haute montagne.

Face à cette situation rendant quasi impossible l'accompagnement de publics en rando, le SNPAEE a déposé un recours demandant l'annulation de cet arrêté jugé excessif et sans fondement. Après deux années de batailles juridiques, le Conseil d'Etat a, lors de la séance du 5 novembre 2018, prononcé l'annulation de l'arrêté pour incompétence du ministre à définir cet environnement montagnard.

Grâce à cette abrogation les titulaires de diplômes tels que le BTS GPN, la licence STAPS, le BP JEPS Activités de randonnées, le BP EEDD, le BP APT ... ont retrouvé pleinement leurs prérogatives d'exercice. Ainsi les structures employeuses peuvent à nouveau recruter ces diplômés pour l'accompagnement de randonnées pédestres.

Ce beau résultat est le fruit d'un travail porté par le SNPAEE. Ce syndicat, créé en 2016, accueille - dans un esprit d'ouverture, de tolérance et de respect - tous les professionnels ayant un diplôme ou une qualification française ou européenne donnant des compétences dans le champ de l'encadrement des activités de randonnée et d'éducation à l'environnement (BP JEPS Activités de randonnées / LTP / EEDD / APT, BTS GPN, BE/DE AMM, ...).

Le syndicat s'attache également à défendre les milieux de pratique et l'accès à la nature notamment sur le plan juridique.

Nous proposons également aux professionnels, un soutien et un appui dans leurs démarches (conseils juridiques...) ainsi qu'une assurance en responsabilité civile professionnelle adaptée à chaque pratique.

La dimension collective est capitale dans l'aboutissement de nos actions. Aussi, nous avons besoin de votre soutien afin d'assurer une veille juridique et, le cas échéant, de dénoncer les discriminations et les clivages arbitraires qui opposent les professionnels.

Nous serions ravis que vous vous engagiez avec nous à l'heure où une partie des Français revendiquent d'être associés et de peser sur les décisions venues d'en haut.

Aussi, nous vous adressons le bulletin d'adhésion 2019 qui vous permettra de nous rejoindre.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Syndicalement, pour le SNPAEE
Béatrice BESSON
Présidente